

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Affichage : 29/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du 15 octobre 2020**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

**Etaient présents :**

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

**Absents :**

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,  
 Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,  
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

**Secrétaire de séance : Monsieur D DELAMARE.**

**2020/87 – EDF – TARIFS RÉGLEMENTÉS MODIFICATION DE LA DURÉE DE CONTRAT**

Madame le Maire donne la parole à Mme BOULIER qui indique que le chiffrage réalisé par EDF pour 3 ans, lors d'une précédente séance, ne prenait pas en compte l'acheminement de l'énergie.

En tenant compte de l'acheminement, le coût total sur 3 ans dépasse le seuil auquel on doit lancer une procédure d'appels d'offres.

C'est pourquoi la mise en concurrence a été refaite sur une durée de 2 ans, ce qui donne :

**pour l'éclairage public sur la base de 74186 kw/an**

EDF : 3803€ pour la consommation ( 0.05126 du kw) + acheminement 3509 € /an + abonnement 285.€/an (engagement sur 2 ans).

ENGIE 5533. € pour la consommation (0.07458 du kw) + acheminement non chiffré par Engie et abonnement 0 (engagement sur 2 ans).

**Pour les bâtiments communaux sur a base de 63044 kw/an**

EDF : 3975 € (0.06305 du kw) + acheminement 3534€/an , abonnements 221.€/an (engagement sur 2 ans)

ENGIE : 5 735 € (0.09097 du kw) + acheminement non chiffré par Engie ( engagement sur 2 ans), et abonnement 0.

Pour information, il nous est précisé par EDF que le coût de l'acheminement est identique à celui d' EDF quelque soit le fournisseur d'énergie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés ACCEPTE de passer contrat avec EDF sur une durée de 24 mois et AUTORISE Le Maire à signer le contrat avec EDF aux conditions ci-dessus..

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020  
 Le Maire

Affiché en mairie  
 le 28/10/2020